Département du Jura
Canton de Morez
COMMUNE DES ROUSSES

Arrêté n° 24038

ARRETE DU MAIRE

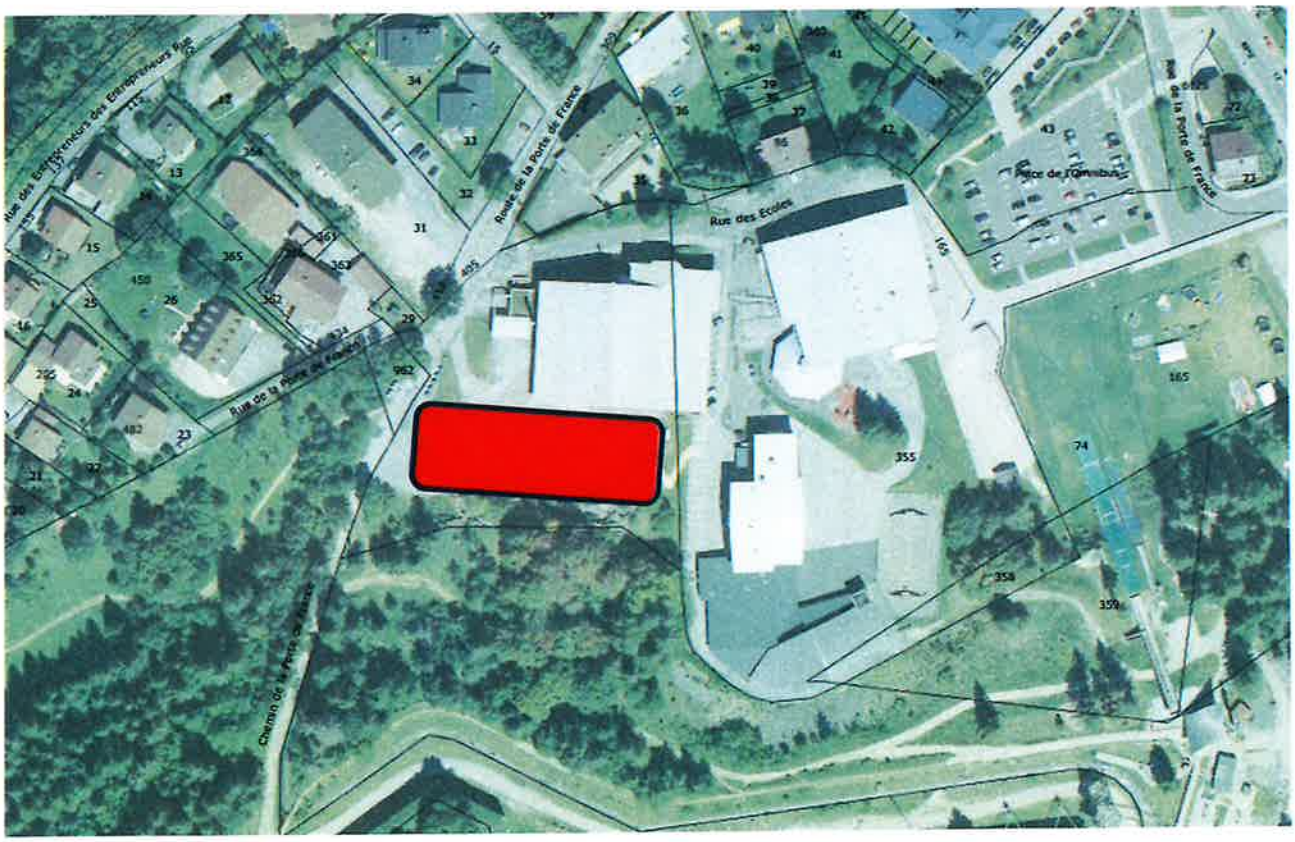
Le Maire des Rousses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212.2 à L.2213.1 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu la Circulaire n° 86.230 du 17 juillet 1986 relative à l'exercice des pouvoirs de police par le Maire, le Président du Conseil Départemental et le représentant de l'Etat dans le Département en matière de circulation routière ;
Vu le projet de tournage dans différents secteurs de la commune LES ROUSSES par la société de production GAUMONT– Monsieur Lionel BERNER – **qui s'étendra du 05 février 2024 au 29 mars 2024**,
Considérant qu'il convient d'interdire la circulation et le stationnement sur certains secteurs de la commune, **du mardi 19 mars 2024 au mercredi 20 mars 2024,**

ARRETE

Article 1 :

- Parking derrière le Centre Sportif (voir plan):
 - le stationnement sera interdit sur l'intégralité du parking à tous les véhicules, sauf véhicules accrédités au tournage, **du vendredi 1er mars 2024, 17 heures 00, au lundi 05 mars 2024, 17 heures 00**



Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66788

.../...

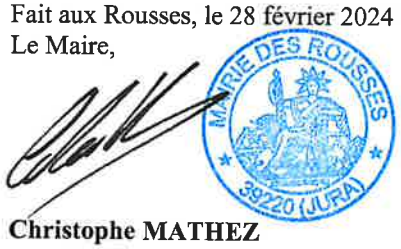
.../...

Article 2 :
La mise en place de la signalisation sur le lieu ainsi que son enlèvement sont à la charge des Services Techniques de la commune LES ROUSSES et des employés de la société de production GAUMONT.

Article 3 :
Conformément à l'article R.102 du code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30, rue Charles Nodier – 25044 BESANCON Cedex 3, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 :
Monsieur le Chef des Services Techniques, Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Policier Municipal, la société de production GAUMONT, Madame la Directrice Générale de la Mairie des Rousses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Rousses, le 28 février 2024
Le Maire,



Christophe MATHEZ

Publié le : 30/06/2026 10:43 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/66788